

République Française

Département du Doubs

Circonscription de Montbéliard
Canton d'Audincourt

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune d'Arbouans
Séance du 22 Juin 2016
(2016 06 22 DELIB N°81)

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Exclus : 0

L'an deux mille seize, le vingt deux juin 2016

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est

Réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie HUGENSCHMITT.

Date de convocation :

15 Juin 2016

Date d'affichage :

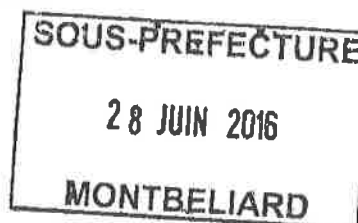
15 Juin 2016

Présents : HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, LAINE Angélique, KEBAILI Nora, SURLEAU Cindy, Jean Christophe MOREL, ALBRIEUX Astrid, DONATI Gérard, SIBLOT Hayette, MOLITOR Thierry

Absent(s) excusé(e)(s) :

Secrétaires de Séance : Angélique LAINE et Marjorie ROUSSEL

Madame La Présidente a déclaré la séance ouverte



7) Divers

1- Projet de Modification du PLU

Madame Le Maire expose la situation de la population et du logement dans la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable traite ce sujet ainsi :

La commune d'Arbouans comptait, au recensement général de la population de 1999, 1100 habitants ce qui plaçait le village au 22ème rang des 29 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Arbouans a atteint son maximum de population en 1990 avec 1185 habitants.

En 2006, le niveau de population a encore légèrement diminué, pour atteindre 997 habitants (population municipale au 1er janvier 2006, la population comptée à part étant de 43, pour une population totale de 1040).

Ce niveau de population semble se stabiliser, le nombre d'habitants étant estimé à 1006 en 2009.

L'objectif de population était défini ainsi : « A l'échéance du PLU, ses auteurs estiment l'objectif de 1200 habitants raisonnable, les infrastructures actuelles, notamment en termes de voirie ne pouvant permettre d'accueillir une plus forte augmentation de la population ».

La situation actuelle montre que la commune a vu sa population continuer de diminuer malgré la création de nouveaux logements comme on peut le constater en examinant les tableaux ci-dessous.

Catégories de logements			
	1999	2007	2012
Ensemble	438	446	465
Résidences principales		433	448
Résidences secondaires et logements occasionnels		3	1
Logements vacants		9	16
Types de logements			
Maisons		322	326
Appartements		123	139

Population			
	1999	2007	2012
Ensemble	1100	1000	966

Madame Le Maire considère que la commune a besoin de retrouver sa population de 1999 qui comptait 1185 habitants. Cette population permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements publics et permettrait de parvenir à atteindre un équilibre financier qu'il est difficile d'atteindre à l'heure actuelle. Madame le maire rappelle que le projet initial de la commune était de réaliser une opération d'aménagement sur les terrains dits de la SED mais que le propriétaire le surestimait, ce qui a retardé considérablement sa concrétisation. A la suite de nombreuses démarches, avec le soutien de PMA et l'aide de l'Etablissement public Foncier du Doubs qui assure le portage financier de l'acquisition, la réalisation est possible, toutefois le règlement du PLU ne le permet pas.

Le plan de zonage comporte 2 zones 2AU nécessitant une procédure de révision ou de modification pour pouvoir y accueillir un projet, le terrain de la SED en constitue une, la seconde est sur le plateau aux Gros Pierrons qui ne pourra être réalisée qu'à la suite d'un aménagement réalisé par la commune de Montbéliard.

La situation du village est particulière, elle est soumise au PPRI Doubs-Allan qui empêche tout développement au sud du village mis à part le terrain de la SED. D'autre part comme les constructions anciennes ont occupé le pied du coteau très pentu, les terrains qui semblent avoir beaucoup de disponibilité ne peuvent plus recevoir de constructions ; la présence de 2 feeder d'eau potable desservant l'agglomération de Montbéliard et celle de Belfort pour un complément, grèvent des terrains d'une servitude.

Le recensement des espaces disponibles montre que la commune a atteint ses capacités en densification. Pour résorber quelques espaces résiduels la commune les a vendus pour des personnes souhaitant construire une maison d'habitation mais le maximum a été fait et la situation est bloquée.

Madame Le Maire propose donc d'engager une modification de son PLU dans le but d'urbaniser le terrain de la SED par tranches successives comprenant une part d'habitat individuel, individuel groupé, de petits immeubles du type carré de l'habitat. Une partie des bâtiments restera à vocation d'activités sous la forme de cellules aménagées, des espaces seront réservés à des salles pour activités de loisirs et nos ateliers municipaux. La part de ces bâtiments réservée à ces activités dépendra des demandes qui seront formulées et du coût éventuel pour la commune en restructuration et fonctionnement.

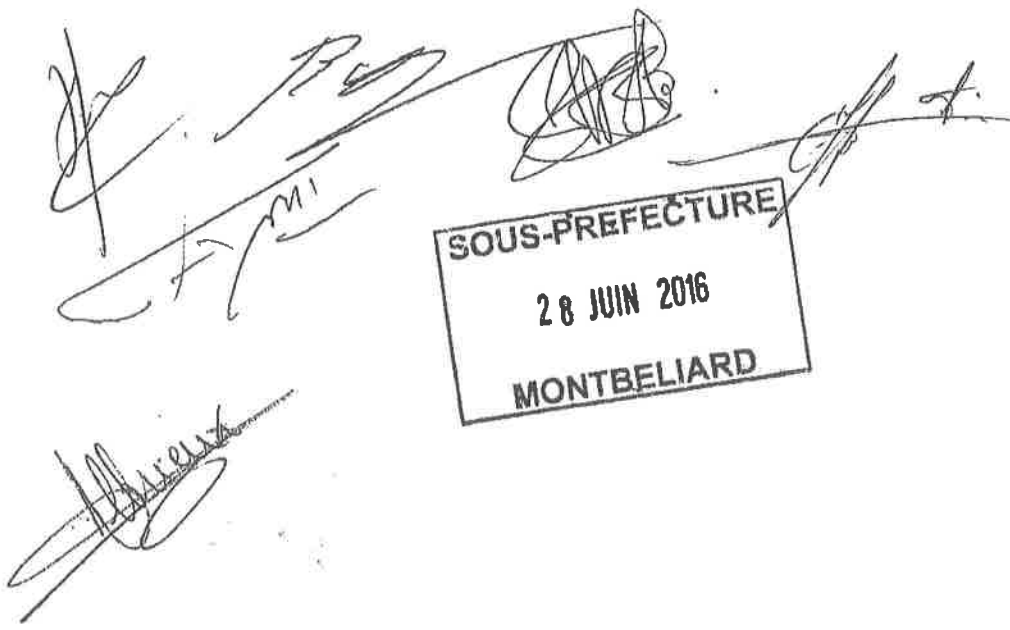
Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Après études et discussions, les élus passent aux votes.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



SOUS-PREFECTURE
28 JUN 2016
MONTBELIARD

